



# Synthèse

**Faut-il encourager fiscalement la transmission d'entreprise ?**

*7 avril - 21 mai*

**LA VOIX DES ARTISANS**

  
Cap Collectif

# SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>3</b>
<b>RÉSULTATS</b>	<b>4</b>
RÉSUMÉ GÉNÉRAL	4
DONNÉES GÉNÉRALES	5
ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES VOTES	6
ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES ARGUMENTS	8
DÉVELOPPEMENT DES ARGUMENTS POUR (20)	9

# MÉTHODOLOGIE

---

Le débat proposé du 7 avril au 21 mai 2021 offrait deux possibilités de participation :

- **Un vote pour ou contre** proposant aux participants de donner leur avis sur la question proposée (avec ou sans inscription)
- **Un argument pour ou contre** leur demandant d'expliquer leur choix (avec inscription)

Certaines propositions se composent donc d'un vote et d'une contribution écrite ; d'autres uniquement d'un vote. Les arguments ont été traités de manière exhaustive. L'ensemble des contributions a été divisé en deux groupes principaux : arguments pour et arguments contre. Dans chaque groupe, les propositions similaires ont ensuite été regroupées et leur contenu simplifié au besoin.

Afin de préciser la fréquence de répétition des arguments, un nombre de points a été attribué à chaque idée : de 1 point pour les idées très peu récurrentes à 5 points pour les idées très récurrentes.

# RÉSULTATS

---

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL

### **Renforcer les bénéfices de la transmission grâce à un encouragement fiscal**

Chez les Pour, les participants ont majoritairement déposé des arguments exprimant un accord franc sur le principe même de la transmission d'entreprise qui permet, dans de nombreux cas, de faciliter le début d'activités pour le repreneur. En effet, les taux d'échec à 5 ans dans le cadre d'une création sont encore élevés.

Les bénéfices de la transmission sont nombreux : les artisans citent notamment la pérennisation de l'entreprise et de l'emploi. Des mesures incitatives fiscales pourraient donc largement renforcer les bénéfices attendus de la transmission.

Par ailleurs, l'encouragement fiscal, s'il n'est pas la seule condition à une transmission d'entreprise apaisée, permet d'envisager le futur plus sereinement tant pour le cédant que pour le repreneur.

Enfin, de nombreux participants ont profité de l'occasion de s'exprimer sur un encouragement fiscal pour soulever le fort besoin d'accompagnement dans le cadre de la transmission d'entreprise (au même titre que dans celui de la création). Les organisations professionnelles ont un rôle à jouer sur ce point. Cet accompagnement peut faire l'objet d'un dispositif de long terme permettant de créer un lien entre cédant et repreneur.

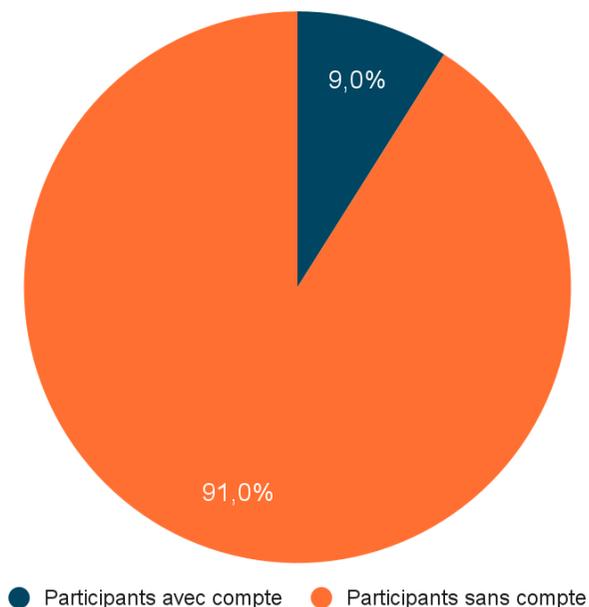
## DONNÉES GÉNÉRALES

Le Débat #2 a fait réagir :

- **445 participants**
  - 405 ont participé sans inscription
  - 40 ont participé avec inscription

Ils ont déposé :

- **456 votes**
  - 422 votes pour
  - 21 votes contre
  - 13 votes en soutien aux arguments déposés
- **20 arguments**
  - 20 arguments pour

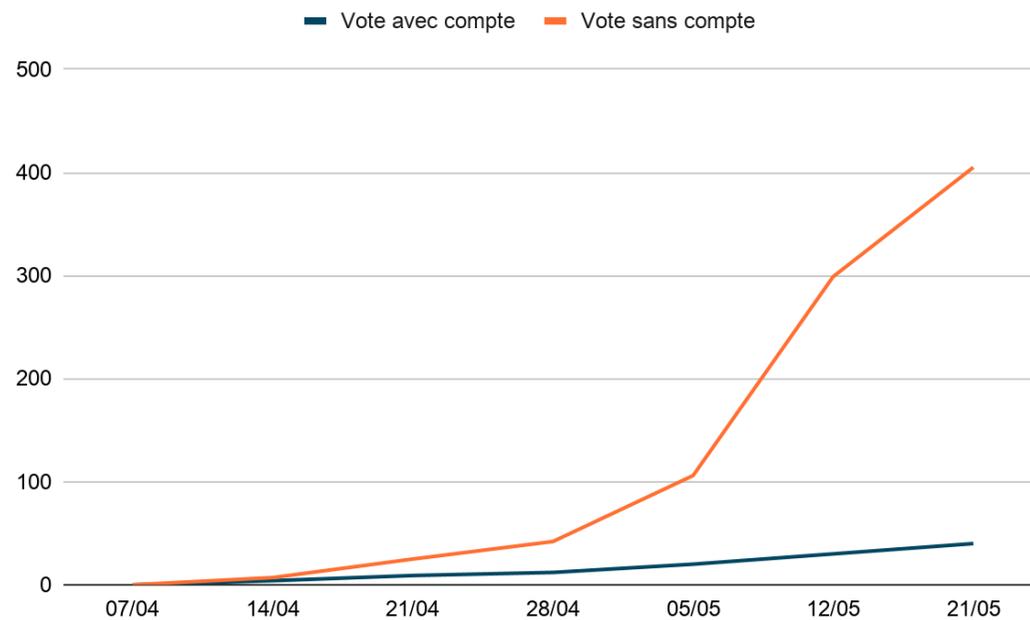
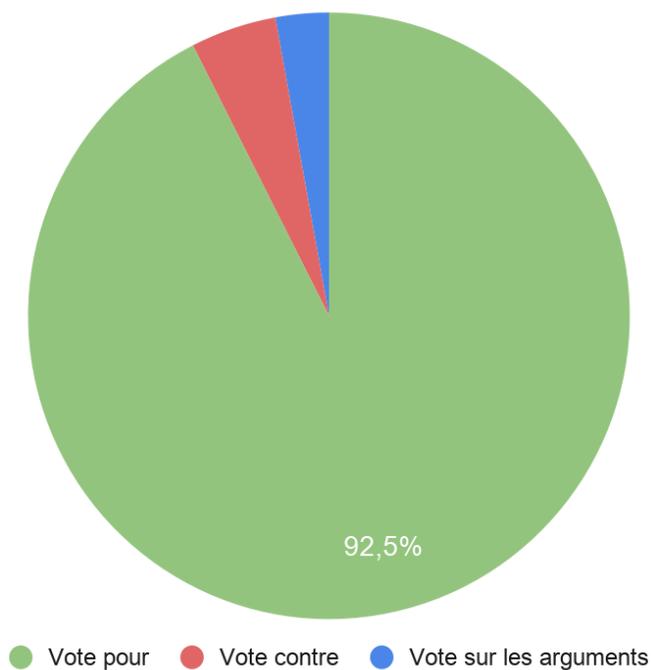


Pour rappel, les participants ont le choix de créer un compte sur la plateforme La Voix des Artisans. S'ils décident de s'inscrire, ils nous donnent des informations concernant leur métier et il est possible de les recontacter par mail. L'inscription est nécessaire afin de publier un argument.

Les participants qui choisissent de ne pas s'inscrire et de déposer uniquement leur vote ne pourront pas être recontactés. Nous n'avons aucune information personnelle les concernant. Ils ne peuvent pas publier d'arguments.

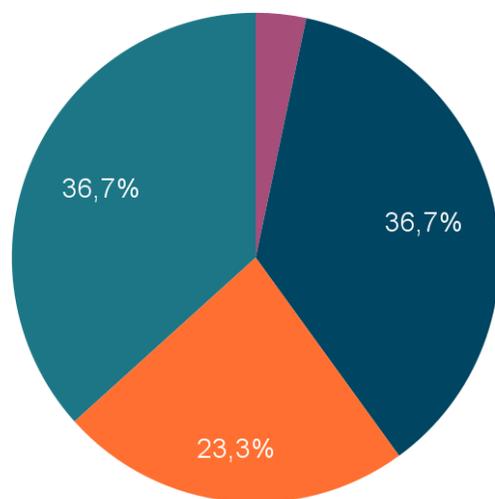
## ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES VOTES

Entre le 7 avril mars et le 21 mai 2021, 456 votes ont été publiés sur le Débat #2. Parmi ces votes, 422 sont favorables à la proposition de La Voix des Artisans et 21 sont contre la proposition. Le delta des votes entre 442 et 456 (affiché sur la plateforme) provient des 13 votes déposés en soutien aux arguments.



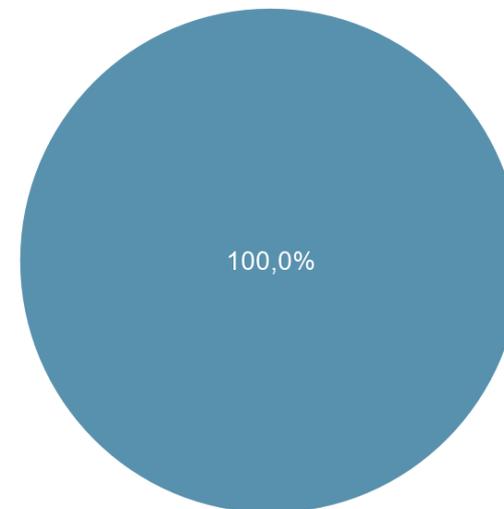
Ces graphiques ont été réalisés en récupérant les données partagées volontairement par les participants au moment de leur inscription. Ces données ne sont donc applicables qu'aux participants ayant créé leur compte sur la plateforme. Parmi les votants, 40 avaient préalablement créé un compte. 39 d'entre eux ont voté pour et 1 a voté contre.

Auteurs des votes pour (avec compte)



● Artisan de l'alimentation en détail ● Artisan des métiers de la fabrication et des services  
● Artisan du bâtiment ● Autre

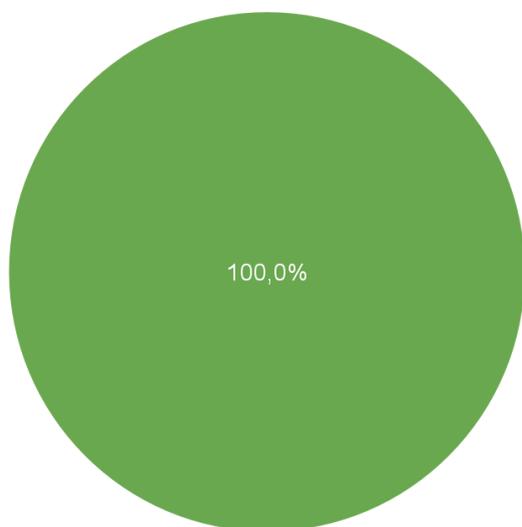
Auteurs des votes contre (avec compte)



● Artisan du bâtiment

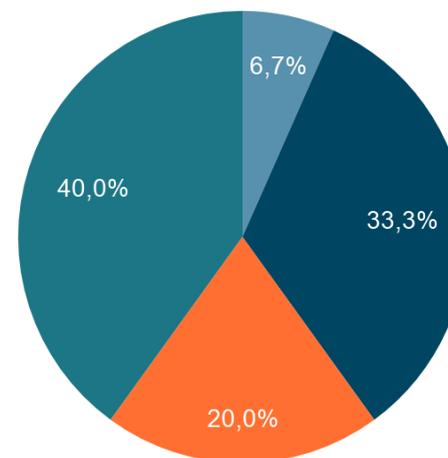
## ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES ARGUMENTS

Entre le 7 avril et le 21 mai 2021, 20 arguments ont été déposés sur le Débat #2. L'inscription est obligatoire pour pouvoir ajouter un argument sur le débat.



● Arguments pour

Auteurs d'arguments pour



● Artisans de l'alimentation en détail ● Artisan des métiers de la fabrication et des services  
● Artisan du bâtiment ● Autre

## DÉVELOPPEMENT DES ARGUMENTS POUR (20)

### Justifier l'encouragement fiscal de la transmission

La transmission est un coût en investissement et en temps ; il est normal de bénéficier de cet encouragement en retour	●●●
Éviter à tout prix l'arrêt d'activité d'une entreprise qui serait néfaste au tissu économique local	●●
La transmission ne doit pas être "plombée" par les impôts et les taxes au risque qu'elle ne se fasse pas	●
Alléger le coût de frottement fiscal profite aussi à l'Etat (via les impôts) sur la durée de vie de l'entreprise	●
Permettre, grâce à la défiscalisation, au repreneur de bénéficier des prestations sociales s'il est éligible	●
Mettre en place des mesures fiscales incitatives ne pourra être que bénéfique	●

### Bénéfices permis par un encouragement fiscal

Garantir la pérennité de l'entreprise ; limiter les risques du taux d'échec (très élevé dans le cadre d'une création)	●●●●
Conserver les emplois	●●●
Permettre au cédant de récupérer un capital après les années de travail ; aisance financière des retraités	●●
Faciliter la transmission des entreprises aux salariés ou aux membres de la famille impliqués	●
Ne pas faire disparaître les entreprises car elles coûtent trop chères au repreneur éventuel	●
Faciliter le début d'activité pour le repreneur	●

## Bénéfices permis par la transmission

Garantir la transmission des savoirs	●●
Soutenir le modèle des entreprises familiales	●
Accélérer l'activité	●
Bénéficier de l'expérience et de la notoriété acquise au fil des années	●
Faciliter le suivi des clients	●
Permettre au chef d'entreprise de quitter sereinement son entreprise après avoir accompagné son repreneur	●

## Condition de mise en oeuvre de la fiscalité sur la transmission

Dans le cadre d'une reprise, ne pas taxer l'activité au début et ne pas faire de rattrapage par la suite	●
Mettre en place un dispositif de transmission sur du long-terme permettant la mise en place d'un contrat avec des aides à la transmission à la clé	●

## La nécessité d'un accompagnement

Mettre l'accompagnement au coeur des priorités du processus de transmission	●
Garantir un accompagnement pertinent entre l'ancien chef d'entreprise et le nouveau	●
La fiscalité n'est pas le seul frein à la transmission ; elle doit être plus connue, encouragée et accompagnée	●

Garantir les mêmes conditions d'accompagnement pour une transmission que pour une création d'entreprise	●
La transmission d'activité peut faciliter la mise en place de cet accompagnement ; nécessaire à la rentabilisation et à la pérennisation de l'activité d'un artisan	●
Prévoir un dispositif d'accompagnement sur des mois, voir des années	●
S'appuyer sur les organisations professionnelles afin qu'elles accompagnent les repreneurs via un plan formation	●

### Autres arguments

Les entreprises artisanales représentent un pourcentage élevé de TPE/PME qu'il faut soutenir	●
L'artisanat est le secteur d'activité dans lequel sont formés le plus d'apprentis	●
Il ne s'agit pas d'aider uniquement la création d'entreprise	●
Activation de tous les leviers en faveur de la transmission d'entreprise de l'économie de proximité,	●